

Fortune privée et héritages en Suisse au XXI^e siècle



Février 2026

Fortune privée et héritages en Suisse au XXI^e siècle

Marius Brülhart¹, Andreas Fuster², Isabel Z. Martínez³, Falone Moseka⁴

Février 2026

Remerciements: Les auteur.es remercient l'[Intendance des impôts du canton de Berne](#) ainsi que l'Office statistique du canton de Lucerne ([LUSTAT](#), en particulier Simon Büchi) pour la mise à disposition de données fiscales anonymisées à des fins scientifiques. Les auteur.es sont aussi reconnaissant.es à l'[Enterprise for Society \(E4S\) Center](#) pour le soutien financier.

Enterprise for Society (E4S) est une initiative conjointe de l'Université de Lausanne via sa Faculté des hautes études commerciales (UNIL-HEC), de l'Institute for Management Development (IMD) et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), sous l'égide du College of Management of Technology. Sa mission est d'inspirer et de faciliter la transition vers une économie résiliente et inclusive, dans les limites planétaires, en tenant compte des opportunités et des défis liés aux évolutions scientifiques et technologiques. Nous encourageons la transformation sociale et économique à travers notre recherche, nous formons la prochaine génération de leaders grâce à notre master en *Sustainable Management and Technology*, et nous activons le changement par le biais des projets à fort impact de notre pilier *Activation*.

Toute opinion exprimée dans ce document n'engage que les auteur.es et ne reflète pas nécessairement les points de vues de E4S.

¹ Université de Lausanne, Département d'économie, Faculté des hautes études commerciales (HEC Lausanne), 1015 Lausanne, Suisse; CEPR (marius.brulhart@unil.ch).

² EPFL, Swiss Finance Institute@EPFL, 1015 Lausanne, Suisse; CEPR (andreas.fuster@epfl.ch).

³ ETH Zurich, Institut KOF, 8092 Zurich, Suisse; CEPR; CESifo (martinez@kof.ethz.ch).

⁴ Université de Lausanne, Département d'économie, Faculté des hautes études commerciales (HEC Lausanne), 1015 Lausanne, Suisse (falone.moseka@unil.ch).

Résumé

Nous décrivons l'ampleur, l'évolution et la répartition de la fortune privée, des héritages et des donations en Suisse au cours des 25 dernières années. Notre analyse repose sur des données publiques pour le pays tout entier ainsi que sur 16,7 millions de déclarations fiscales anonymisées provenant des cantons de Berne et de Lucerne. Douze résultats principaux se dégagent.

1. La fortune privée croît plus rapidement que les revenus. Le patrimoine total des ménages suisses a augmenté nettement plus vite que la production économique et les revenus. En 2025, les patrimoines transmissibles s'élevaient à environ 3 600 milliards de francs, soit 4,2 fois le PIB, contre 1 400 milliards de francs (2,9 fois le PIB) en 2000. Au cours du dernier quart de siècle, les patrimoines ont progressé en moyenne de 3,9 % par an, tandis que le PIB et les revenus ont crû de 2,6 %. Par adulte, le patrimoine privé nominal a doublé, passant de 250 000 francs en 2000 à près de 500 000 francs en 2025.

2. Les héritages progressent parallèlement aux patrimoines. Le volume annuel des transmissions intergénérationnelles – la somme des héritages et des donations déclarées – a augmenté en ligne avec le patrimoine des personnes vivantes, passant de 32 milliards de francs en 2000 (6,7 % du PIB) à 100 milliards en 2025 (11,6 % du PIB). Le poids économique des héritages a ainsi presque doublé depuis le début du siècle.

3. Les inégalités de patrimoine sont élevées et en hausse. La fortune privée est fortement concentrée. À l'échelle nationale, la part du 1 % le plus riche dans la fortune imposable est passée de 36,6 % en 2003 à 45,1 % en 2022. À Lucerne, le top 1 % détenait 46,3 % de la fortune imposable en 2021 (contre 40 % au début des années 2000). À Berne, cette part est passée de 29,9 % à 38,3 % entre 2002 et 2021. À l'échelle suisse, les millionnaires (fortune imposable $\geq$ 1 million de francs) représentent 7 % des contribuables et possèdent environ 71 % du patrimoine total.

4. Les ménages retraités sont plus riches que ceux en âge de travailler. Le patrimoine médian des ménages de plus de 65 ans est presque dix fois supérieur à celui des ménages de moins de 65 ans. Alors que, dans le canton de Berne, la fortune imposable du ménage moyen en âge de travailler représente environ 90 % de son revenu annuel, celle du ménage moyen à la retraite s'élève à quelque 550 %.

5. La plupart des retraités consomment moins d'un tiers de leur patrimoine de retraite. La fortune moyenne diminue d'environ 15 % entre la retraite et le décès, et la fortune médiane d'environ 30 %. Si l'on exclut les donations entre vifs de la décumulation, le patrimoine moyen continue même d'augmenter jusqu'à la fin de la vie.

6. Les héritages sont moins inégalement répartis que les patrimoines des vivants. Le 1 % des héritages les plus élevés représente 31,4 % du total hérité, soit moins que la part du top 1 % dans la fortune des vivants. En conséquence, les héritages réduisent l'indice de Gini de l'inégalité patrimoniale au moment de la transmission. Toutefois, des études menées dans des pays comparables montrent que les héritages très élevés (au-delà du 95^e percentile) tendent à accroître les inégalités. En Suisse, ce seuil se situe autour de 500 000 francs.

7. Les héritages interviennent de plus en plus tard dans la vie. L'âge médian de réception d'un héritage est passé de 56 à 60 ans au cours de ce siècle. Aujourd'hui, il est plus probable en Suisse d'hériter entre 61 et 65 ans que durant toute la période entre la naissance et le 45^e anniversaire.

8. Les donations deviennent plus fréquentes mais de moindre montant. Les donations représentent environ un tiers de l'ensemble des transmissions intergénérationnelles. Ainsi, pour 100 francs transmis au décès, environ 50 francs ont déjà été donnés formellement du vivant du donateur. Cette part est restée globalement stable : les donations sont devenues plus fréquentes, mais les montants moyens ont diminué. Elles sont également très concentrées : le 1 % des plus grandes donations représente environ 31,1 % de leur valeur totale.

9. L'âge moyen des donateurs et des bénéficiaires n'a pas changé. Contrairement à l'âge croissant de réception des héritages, l'âge médian des bénéficiaires de donations est resté stable à environ 42 ans, et celui des donateurs à environ 71 ans.

10. La majorité des transmissions se fait des parents vers les enfants. En valeur, environ 73 % des héritages et 93 % des donations vont à des descendants directs.

11. La fiscalité effective sur le patrimoine et les héritages a diminué. Le taux effectif moyen de l'impôt sur la fortune est passé de 0,35 % en 1990 à 0,28 % en 2025. Le taux effectif moyen sur les successions et donations a chuté de 4,6 % en 1990 à 1,5 % en 2025, principalement parce que la plupart des cantons ont supprimé l'impôt sur les héritages en ligne directe.

12. La fortune immobilière est sous-évaluée fiscalement. Les valeurs fiscales des biens immobiliers détenus par des particuliers sont systématiquement inférieures aux valeurs de marché. Selon nos estimations, elles sont tombées à environ 50 % des valeurs de marché dans les années 2020. Le patrimoine immobilier est ainsi imposé moins lourdement que les autres classes d'actifs. Cela pourrait par ailleurs conduire à une surestimation du niveau et de la progression des inégalités de fortune mesurées à partir des données fiscales. Nos analyses indiquent toutefois que ces différences d'évaluation n'affectent pas de façon majeure les inégalités observées.

En résumé, la fortune privée en Suisse croît plus rapidement que les revenus et est fortement concentrée parmi les ménages les plus riches et les plus âgés. Les héritages arrivent de plus en plus tard dans la vie des bénéficiaires. La plupart des ménages ne réduisent leur patrimoine qu'à un degré limité après la retraite, voire pas du tout.

L'augmentation du volume des héritages et des donations renforce le rôle de la fortune familiale dans la détermination des opportunités économiques des particuliers. Dans le même temps, les impôts sur la fortune et sur les héritages ont été réduits – ces derniers d'un facteur trois depuis 1990.

Le rapport comprend en annexe 156 pages de tableaux et de graphiques détaillés, principalement fondés sur des données fiscales individuelles, et permettant de nombreuses analyses complémentaires.

Une grande partie de cette étude n'a été possible que grâce à l'exploitation scientifique de données fiscales anonymisées des cantons de Berne et de Lucerne. Nous remercions expressément ces cantons pour la qualité exemplaire de leur gestion des données. Nous saluons également les efforts en cours visant à améliorer l'accessibilité et l'utilisation contrôlée des données fiscales cantonales, et nous espérons que cette étude contribuera à en démontrer l'utilité.

[Lien vers le rapport entier \(en anglais\)](#)